

EXTRAIT DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2020

Au cours de sa séance du 29 septembre 2020, le Conseil a notamment :

Administration

- Adjugé la fourniture d'un programme d'archivage électronique et l'acquisition de nouveaux serveurs pour le Service informatique

Bâtiments publics

- Adjugé le mandat de maintenance ainsi que la fourniture de machines d'entretien dans le cadre de la réalisation d'un terrain synthétique et d'adaptation des terrains naturels au stade d'Octodure
- Adjugé les travaux de génie civil dans le cadre des travaux de modification et de rénovation de l'entrée du stade d'Octodure

Travaux publics

- Adjugé le mandat d'honoraires dans le but de créer des "Modèles de mobilité durable dans les Communes"
- Validé la mise à jour du concept de stationnement de même que la tarification du parking souterrain du Semblanet
- Adjugé la fourniture des pierres de Salvan pour le dallage de l'Avenue de la Gare
- Adjugé les travaux d'aménagement d'un trottoir à la Rue du Battoir
- Adjugé le mandat de contrôle et de maintenance du système incendie pour le parking souterrain du Semblanet
- Adjugé la fourniture et l'installation de bornes de même qu'un mât lumineux dans le

cadre des travaux d'aménagement du cheminement et de la place de loisirs à Chemin-Dessous

- Adjugé le mandat d'honoraires d'ingénieur, la fourniture et la pose de l'éclairage public et les travaux de génie civil dans le cadre du réaménagement de la Rue du Courvieux
- Adjugé le mandat d'honoraires d'ingénieur, la fourniture et la pose de l'éclairage public et les travaux de génie civil pour la Rue des Etangs
- Validé le concept paysager dans le cadre de la sécurisation et renaturation de la Dranse
- Adjugé la fourniture et la livraison d'une rempoteuse pour les serres communales

Tourisme

- Approuvé la participation de la Commune au projet de la Fondation Emera, à savoir recensement des informations fiables sur l'accessibilité de 6'000 lieux publics en particulier pour les personnes à mobilité réduite

Constructions

Approuvé les demandes suivantes aux conditions développées dans l'autorisation elle-même :

- **PPE ObElia, par Getisa IMMOBILIERE** : pose d'une isolation périphérique et réfection des façades - parcelle 9191, plan 212, Rue des Farquet 13, Les Praz Prins, zone habitat individuel (R2), coord. 2573459/1105890
- **Lami Tribu SA** : modification du sas d'entrée et création d'un escalier extérieur - parcelle 10081 (10082), plan 102, Rue des Fontaines 15, Le Bourg, zone vieille ville (VV), coord. 2570815/1104270

Environnement

- Adjugé le mandat d'honoraires de même que les travaux d'analyse des eaux souterraines des sites pollués de l'ancienne décharge d'ordures ménagères du Verney 1

Terme d'une autorisation d'exploiter

- Pris acte de la fin de l'autorisation d'exploiter dont M. Baris CIFTCI était au bénéfice pour l'établissement *Antalya Kebab* sis sur la Place Centrale 2 A à Martigny au 30 septembre 2020

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

- Délivré à Mme Nehir ARTUK, une autorisation d'exploiter, au sens de l'art. 4 LHR, sous l'enseigne *Antalya Kebab* sis sur la Place Centrale 2 A à Martigny au 1^{er} octobre 2020

- Délivré à M. Valentin DE RIEDMATTEN, une autorisation d'exploiter, au sens de l'art. 4 LHR, sous l'enseigne *Le K'S Dalle*, commerce itinérant, au 30 septembre 2020
- Délivré à M. Massimo BERTELA, une autorisation d'exploiter, au sens de l'art. 4 LHR, sous l'enseigne *Les Messageries* sis à la Rue Marc Morand 1 à Martigny au 1^{er} octobre 2020
- Délivré à M. Jean-Paul RAFFIN, une autorisation d'exploiter, au sens de l'art. 4 LHR, sous l'enseigne *Raffin Chocolatiers* sis à l'Avenue de la Gare 20 à Martigny au 1^{er} octobre 2020